

J'admets avec vous que la réaction séreuse produite par le permanganate est chimique. Cela n'empêche pas le permanganate d'avoir sur les infections gonococciques, à l'encontre de ce que vous prétendez, une action curative toute spéciale. Mais les autres antiseptiques, le sublimé, notamment, n'ont pas cet avantage. Ils doivent donc leurs propriétés curatives à leur pouvoir bactéricide. La démonstration en est facile à faire dans le traitement des uréthrites secondaires à bactéries pyogènes, par exemple. Ces uréthrites guérissent rapidement par l'emploi de solutions de sublimé. Je vous assure qu'il n'en est pas ainsi avec des lavages à l'eau pure ou faits avec des solutions bori-
riquées.

Mais pour juger du pouvoir antiseptique il faut pratiquer, cela va sans dire, une désinfection totale de la surface infectée. A quoi peut servir, en effet, de désinfecter l'urèthre antérieur en laissant un vaste champ d'infection d'où les microbes reviennent à plaisir infecter le canal antérieur ?

Or, mon cher confrère, vous ne lavez en général que l'urèthre antérieur. Vous ne lavez la région prostatique que dans des circonstances exceptionnelles.

De là vient, n'en doutez pas, notre divergence d'opinion.

Elle est encore accrue par le fait que ne produisant pas de distension, vous ne forcez pas le liquide à pénétrer non seulement dans la vessie, mais encore dans les interstices de l'épithélium ni dans l'ouverture des glandes uréthrales ou de leurs conduits et n'obtenez, par conséquent qu'une action toute superficielle qui ne saurait survivre à la durée même du lavage.

Au contraire, nous employons des solutions plus fortes qui impregnent l'épithélium, pénètrent ses interstices et les conduits glandulaires en les désinfectant. L'action du lavage se prolonge ainsi plus ou moins longtemps et nous bénéficions presque des avantages de la compresse humide